



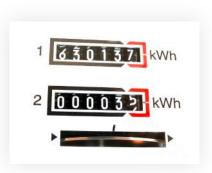
QU'EST-CE QU'UN COMPTEUR MONO/BI-HORAIRE?



Compteur mono-horaire

Un compteur **mono-horaire** enregistre la consommation électrique de manière uniforme tout au long de la journée.

Un compteur bi-horaire permet de différencier la consommation électrique en heures pleines (généralement en journée) et heures creuses (généralement la nuit).



Compteur bi-horaire

POURQUOI CHANGER DE COMPTEUR **MONO/BI-HORAIRE?**



Le changement de compteur mono/bi-horaire est souvent recommandé pour les propriétaires de panneaux solaires, car cela leur permet de bénéficier d'un tarif plus avantageux pour l'électricité qu'ils injectent* dans le réseau lorsqu'ils ne consomment pas tout leur surplus.

> *Ils peuvent profiter du principe de compensation (installation avant 2024 pour la Wallonie)



COMMENT SE DÉROULE LE CHANGEMENT DE **COMPTEUR MONO/BI-HORAIRE?**

Le changement de compteur (mono-horaire à bi-horaire) est effectué par le gestionnaire de réseau de distribution, qui envoie un technicien pour effectuer l'installation.

Le client doit alors contacter son fournisseur d'électricité pour s'assurer que son contrat d'électricité est compatible avec le nouveau compteur et pour bénéficier du tarif bi-horaire.



QUEL EST LE COÛT DU CHANGEMENT DE **COMPTEUR MONO/BI-HORAIRE?**



Le coût du changement de compteur sans modification de son emplacement est pris en charge par le gestionnaire de réseau de distribution et est généralement inclus dans les frais de raccordement au réseau.

Cependant, certains fournisseurs d'électricité peuvent facturer des frais supplémentaires pour la modification du contrat ou pour l'activation du tarif bi-horaire.



CAS DES COMPTEURS INTELLIGENTS



Le compteur intelligent est intéressant lorsque l'on produit sa propre électricité. En effet, en Wallonie, elle permet de réduire la redevance prosumer quand son autoconsommation est importante. Elle est également intéressante si l'on possède un véhicule électrique et une batterie de stockage.

En cas de tarif capacitaire, la remontée de la redevance prosumer est influencée par le taux d'autoconsommation sans que celui ci ne puisse être plus chère que le tarif forfaitaire. Dans le cas du tarif capacitaire, nous sommes acteurs du montant. Dans le cas du tarif forfaitaire, nous subissons le montant.

CONSOMMATION



> 1.8.1 - Total des kilowattheures (kWh) d'énergie consommée aux heures pleines.



> 1.8.2 - Total des kWh d'énergie consommée aux heures creuses.

INJECTION



> 2.8.1 - Total des kWh d'énergie injectée aux heures pleines.



> 2.8.2 - Total des kWh d'énergie injectée aux heures creuses.



INFOS

Pour plus d'infos, veuillez lire le mode d'emploi disponible sur le site de votre gestionnaire de réseau.

Source: Ores